

SOCIÉTÉ DE LA FRANCOPHONIE MANITOBAINE

Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle hybride
tenue le jeudi 12 octobre 2023
dans la salle Jean-Paul-Aubry
au Centre culturel franco-manitobain
Saint-Boniface (Manitoba)

Angela Cassie, présidente du Conseil d'administration de la Société de la francophonie manitobaine (SFM), ouvre la session à 17 h 32 et souligne que *les terres sur lesquelles nous sommes réunis font partie du territoire traditionnel des peuples Anishinaabe, Ininew, Oji-cri, Dakota et Déné, et de la patrie de la nation Métisse de la Rivière-Rouge. Nous tenons également à souligner que la francophonie manitobaine habite sur les territoires visés par les traités 1, 2 3, 4 et 5. La SFM tient à reconnaître que la langue française a malheureusement été utilisée comme outil de colonisation à travers l'histoire des Peuples Autochtones*. La doctrine de la découverte s'est répandue au Manitoba et ailleurs, par les colonisateurs européens, et a contribué à la dépossession des terres et des droits fondamentaux des Peuples Autochtones. Les écoles résidentielles, les externats et les écoles industrielles ont déchiré des familles et participé aux efforts de génocide des Premières Nations, Métis et Inuit. La SFM s'engage à contribuer au cheminement collectif de la francophonie manitobaine pour poursuivre les efforts de réconciliation.*

Angela Cassie souhaite la bienvenue à toutes et tous et profite de l'occasion pour remercier tous les membres qui se joignent à nous sur Microsoft Teams, ainsi que les invités et observatrices et observateurs qui se joignent à nous sur YouTube. Elle demande encore une fois pour votre patience et générosité, espérant que tout se passe comme sur des roulettes cette année.

Elle a le grand plaisir de nous accueillir ici ce soir au nom de l'ensemble du conseil d'administration de la SFM. Elle prend le de reconnaître ses collègues en commençant par les membres du comité exécutif :

Derrek Bentley, vice-président
Richard Fréchette, secrétaire-trésorier
Geneviève Clément, membre du comité exécutif
Jonas Desrosiers, membre du comité exécutif
Serge Balcaen
Nicole Cazemayor
Stéphane Dorge
Nicholas Douklias
Monique Guénette
Michael Hudon
Janelle Lapointe
Alphonse Lawson
Bernard Lesage
Philippe Mailhot
Émilie Morier-Roy
Gilles Pelletier
Armand Poirier
Leanne Sookhoo

Elle souligne le départ de Joel Martine comme secrétaire-trésorier et le remercie pour son temps et son travail assidu au CA de la SFM.

Nous apprécions la contribution de toutes et tous. Celle-ci va bien au-delà des rencontres du CA. Leur participation à de différents comités et activités témoigne de leur engagement envers leur communauté.

Une dernière chose avant de débiter officiellement – comme d’habitude, l’AGA de la SFM sera en mesure de recevoir des propositions de l’assemblée. Selon notre règlement, les propositions qui sont reçues après les 28 jours précédant l’AGA doivent recevoir l’appui de 90 % des membres en règle présents à l’AGA afin que l’on puisse débiter de la proposition. Cependant, encore cette année, afin d’éviter d’alourdir l’assemblée, nous vous rappelons qu’il est possible de renvoyer la question au CA de la SFM. Le conseil d’administration est dûment entériné par l’assemblée et c’est pour cette raison que nous privilégions cette approche. Le CA de la SFM est représentatif de la communauté et nous nous engageons comme CA à faire suite aux propositions qui nous seront renvoyées dans un délai raisonnable – et ce auprès des intervenants qui ont apporté la proposition et auprès de la communauté. Bien sûr, la décision revient à l’assemblée.

Angela Cassie demande une proposition pour une présidence d’assemblée et d’élections.

Émilie Morier-Roy, appuyé de Mathieu Allard, propose la candidature de maître Alain Laurencelle à la présidence d’assemblée et d’élections. Maître Laurencelle est élu à l’unanimité.

Elle indique que ce sera la première fois que nous allons passer au vote alors les gens dans la salle doivent utiliser le carton bleu « droit de vote » reçu en tant que membre et les gens en ligne utiliseront la fonction clavardage sur Teams.

Angela Cassie passe la parole à maître Alain Laurencelle.

Maître Laurencelle indique que tous les documents pour ce soir sont accessibles à partir du site web de la SFM sous la rubrique « activités, sous assemblée générale annuelle ». Le lien vous a été partagé dans le clavardage et pour les gens en présentiel, le code QR est sur votre table. Il partage quelques informations techniques étant donné que l’assemblée est hybride. Il rappelle que pour tous les votes, un sondage apparaîtra dans le clavardage à l’exception de l’élection qui sera conduite à l’aide du service ElectionBuddy. Le code Morin et le Règlement administratif de la SFM seront utilisés pour les délibérations.

Le quorum est confirmé avec la présence de plus de 50 membres en règle de la SFM.

ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

Jonathan Boisvert, appuyé de René Piché, propose l’adoption de l’ordre du jour comme il a été présenté.

ADOPTÉE.-

Maître Laurencelle indique qu’au point Discours des invités spéciaux, nous allons accueillir la sénatrice et Présidente du Sénat, Raymonde Gagné, le ministre des Affaires du Nord, Daniel Vandal, le Premier ministre délégué du Manitoba, Wab Kinew, le Commissaire aux langues officielles du Canada, Raymond Thériault, la présidente de la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada, Liane Roy, ainsi que le Député désigné de Saint-Boniface, Robert Loiselle.

Comme président d'assemblée, il utilisera sa discrétion. Pour ce qui est de l'ordre du jour, vu la complexité d'une assemblée hybride, il est possible qu'il doive modifier l'ordre des items à l'ordre du jour. Veuillez noter que ce sera seulement pour accommoder l'intervention de certaines invitées ou pour faciliter la participation à distance.

Pour ce qui est des propositions de l'assemblée, si elles ne sont pas hors d'ordre, l'assemblée devra juger si la proposition est recevable en lui accordant 90% de votes favorables et décidera de la débattre ou de la renvoyer au CA de la SFM.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 13 OCTOBRE 2022

Sylvie Schmit, appuyée de Sylvie Boivin, propose l'adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue le 13 octobre 2022.

**ADOPTÉE.-
1 CONTRE.-**

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

Aucun point n'a été soulevé.

RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE CHARGÉ DES MISES EN CANDIDATURE

Stéphane Dorge, président du Comité de gouvernance chargé des mises en candidature au conseil d'administration de la Société de la francophonie manitobaine, présente son rapport.

Conformément à l'article 8.11 du Règlement administratif de la SFM, le comité de mises en candidature du conseil d'administration de la SFM a envoyé, plus de 60 jours avant l'AGA, le 9 août 2023, une invitation aux personnes intéressées à soumettre leur candidature pour un des 2 postes en élection au CA de la SFM.

Le 20 septembre 2023, le comité de mises en candidature du CA de la SFM a publié les noms des personnes ayant présenté leur candidature. Cette annonce indiquait aussi clairement que toutes autres personnes qui désiraient se porter candidates à l'un des postes au CA devaient remettre leur candidature appuyée de la signature de 10 membres en règle de la SFM à la présidente du comité au moins 10 jours avant la date de l'AGA, donc le 2 octobre 2023.

N'ayant reçu aucune candidature supplémentaire, le comité de mises en candidature confirme que les candidatures aux 2 postes en élection au CA de la SFM pour l'AGA de 2023 sont les suivantes :

- Présidence (*mandat de 2 ans*) – Angela Cassie et Gilles Pelletier
- Administrateur/trice (*mandat de 2 ans*) – Suzanne Chrispin

Stéphane Dorge, appuyé de Carole Freynet-Gagné, propose l'adoption du rapport du Comité de gouvernance chargé des mises en candidature.

ADOPTÉE.-

DISCOURS DES INVITÉS SPÉCIAUX

Maître Alain Laurencelle invite la Sénatrice Raymonde Gagné de bien vouloir se joindre à nous par vidéo.

C'est avec une fierté indescriptible que je vous adresse la parole aujourd'hui, et ce, à titre de sénatrice et de Présidente du Sénat du Canada.

Je désire profiter de l'assemblée annuelle afin de saluer le travail remarquable accompli par la SFM ainsi que la Fédération des communautés francophones et acadienne et ses membres en ce qui concerne la modernisation de la Loi sur les langues officielles. Le projet de loi C-13 loi, visant l'égalité réelle entre les langues officielles du Canada, a reçu la sanction royale le 19 juin dernier. Celle-ci protège davantage la vitalité des langues officielles et appuie de manière continue le développement par et pour les membres des communautés de langue officielle en situation minoritaire. Il va sans dire que tout le réseau francophone a porté ce dossier avec vision, détermination et ténacité assurant un nouvel équilibre en matière linguistique au pays.

Plusieurs membres de notre communauté ont offert leur temps et leur expertise au bénéfice de la communauté et je tiens à les remercier du fond du cœur.

Je désire aussi remercier sincèrement la ministre Ginette Petitpas Taylor et son équipe pour leur leadership, leur engagement et surtout pour leur écoute tout au long du processus législatif. L'adoption n'aurait pas pu avoir lieu sans leur contribution. Il n'y a aucun doute que la loi bénéficiera à l'ensemble de la population canadienne.

Rappelons-nous, cependant, que le travail n'est pas terminé. La réforme contient, entre autres, la mise en œuvre des initiatives du Plan d'action pour les langues officielles 2023-2028 : Protection-promotion-collaboration. Ici, je retiens le mot « collaboration ». Les institutions fédérales auront à agir sur les objectifs et axes d'intervention contenus dans le Plan en collaboration avec les partenaires clés dont les provinces et territoires, les organismes communautaires et associatifs et autres. Cette collaboration est essentielle au développement et à l'épanouissement de la communauté. Et pour ce faire, des énergies nouvelles devront être consacrées à l'atteinte de nouvelles cibles ambitieuses. Le travail de mise en œuvre ne fait que commencer.

Pour ma part, restez assurés que je serai toujours à l'écoute et vous pouvez compter sur mon appui.

Sur ce, je vous souhaite une assemblée annuelle fructueuse, tout en remerciant l'ensemble des membres du Conseil d'administration et la présidente, Angela Cassie, pour leur leadership ainsi que les membres de l'équipe administrative sous l'habile direction de Daniel Boucher pour leur appui précieux.

Merci et à la prochaine!

Maître Laurencelle remercie la sénatrice d'avoir pris le temps de nous adresser la parole et de l'avoir comme alliée qui nous défend à Ottawa.

Il présente ensuite la vidéo du ministre des Affaires du Nord, l'honorable Daniel Vandal.

Il me fait plaisir d'être parmi vous à l'occasion de l'assemblée générale annuelle de la Société de la francophone manitobaine et de vous transmettre des salutations au nom du Gouvernement du Canada.

Ce printemps dernier, notre gouvernement a dévoilé le Plan d'action pour les langues officielles 2023-2028 dont le thème est : **Protection – Promotion – Collaboration**

Ce plan d'action cible les quatre priorités suivantes :

1. Accélérer le rétablissement du poids démographique des francophones grâce à l'immigration francophone
2. Favoriser les occasions d'apprentissage de nos deux langues officielles tout au long de la vie.
3. Appuyer la vitalité des communautés de langue officielle en situation minoritaire et
4. Miser sur l'adoption, par le gouvernement, de mesures positives soutenant les communautés

Le Budget de 2023 met de l'avant de nouveaux investissements en matière de langues officielles à hauteur de 1,4 milliard de dollars sur cinq ans. Ces nouveaux fonds viennent s'ajouter au financement cumulatif et continu de quelque 2,7 milliards de dollars du plan d'action précédent.

Le Plan d'action pour les langues officielles 2023-2028 est le fruit de l'analyse des consultations pancanadiennes sur les langues officielles, menées par Patrimoine canadien.

Il existe des communautés de langue officielle en situation minoritaire dans chaque province et territoire du pays. Chacune de ces communautés compose avec des réalités et des besoins particuliers. Le présent plan vise à relever les défis uniques auxquels font face les communautés francophones hors Québec et les communautés anglophones du Québec.

Notre gouvernement prend au sérieux l'obligation de fonctionner dans les deux langues officielles et d'offrir des services en français au niveau juridique qui sont de la plus haute qualité. C'est la raison pourquoi notre gouvernement a nommé en 2023 trois juges parfaitement bilingues pour le Manitoba.

Depuis 2015, nous nous sommes engagés à ne nommer que des juges bilingues à la Cour suprême du Canada, ce que nous avons fait à trois reprises.

De plus, nous veillerons à ce que les entreprises sous une réglementation fédérale fassent leur part pour protéger le français et dans les régions à forte présence francophone à travers le pays en protégeant le droit de travailler et d'être servi en français.

Pour conclure, je m'engage à continuer à travailler avec la Société de la francophonie du Manitoba pour faire avancer les dossiers qui sont importants pour notre communauté. Je vous souhaite une assemblée générale annuelle réfléchie et productive.

Merci.

Maître Laurencelle remercie le ministre Vandal. Nous apprécions certainement l'intérêt qu'il porte à la francophonie au niveau fédéral.

Il invite maintenant le Premier ministre délégué du Manitoba, l'honorable Wab Kinew, à se joindre à nous par vidéo.

Salut tout le monde à la Société de la francophonie manitobaine. Je suis Wab Kinew, le Premier ministre élu du Manitoba et je vous remercie pour tout ce que vous faites pour la province. Une de mes promesses dans la campagne électorale était d'être un Premier ministre qui pourrait être capable de travailler avec vous dans votre langue maternelle, dans votre langue natale. J'espère

qu'on pourra faire de grandes choses ensemble pour livrer des services dans la langue française dans le système santé, dans l'éducation et dans toutes parties de notre Province. Alors je vous invite à travailler ensemble et je vous remercie ensemble.

Merci beaucoup !

Maître Laurencelle remercie le nouveau Premier ministre délégué du Manitoba. Nous apprécions certainement l'intérêt que son gouvernement porte à la francophonie manitobaine.

Il invite Raymond Théberge, Commissaire aux langues officielles du Canada à se joindre à nous par vidéo.

Mes chers amis de la Société de la francophonie manitobaine, c'est avec plaisir que je me retrouve parmi vous aujourd'hui, dans ma province natale – même si c'est virtuellement!

J'aimerais d'abord remercier la présidente, Angela Cassie, et le directeur général, Daniel Boucher, ainsi que toute l'équipe de la SFM d'avoir organisé cette assemblée.

Il faut bien se le dire, cette année en est une historique pour les communautés francophones canadiennes, y compris au Manitoba.

La modernisation tant attendue de la *Loi sur les langues officielles* est maintenant chose faite. C'est le début d'un nouveau chapitre dans l'histoire linguistique du pays.

La *Loi* mise à jour, plus robuste et mieux adaptée à la réalité linguistique actuelle, jouera un rôle de premier plan.

Les nouveaux outils lui donneront le mordant qui lui manquait, en renforçant les obligations linguistiques et en restimulant nos efforts en matière de conformité.

Afin de bien utiliser ces nouveaux instruments, mon équipe travaille depuis plusieurs mois à préparer le Commissariat aux nombreux changements organisationnels qui nous permettront d'aider la population canadienne à défendre ses droits linguistiques.

Je demeure à l'écoute des besoins de la communauté francophone manitobaine, et je continuerai de surveiller de près la mise en œuvre de la nouvelle version de la *Loi*.

À l'aide d'indicateurs précis, mon équipe cernera les problèmes potentiels et émergents.

Grâce à l'obligation d'examiner la *Loi* tous les 10 ans, je demeure convaincu que des ajustements pourront être apportés afin de rester en phase avec la réalité linguistique et la société canadienne.

Ma porte reste donc grande ouverte pour entendre vos préoccupations et vos suggestions en ce sens.

Je me réjouis aussi que le gouvernement fédéral ait atteint la cible d'immigration francophone hors Québec pour la première fois depuis 20 ans. Il s'agit certainement d'un pas dans la bonne direction.

Nous avons toutefois besoin d'une cible beaucoup plus ambitieuse pour combler les déficits accumulés au cours des deux dernières décennies.

Avec la nouvelle *Loi*, le gouvernement fédéral se voit dans l'obligation d'élaborer une stratégie pour l'immigration francophone.

Le Manitoba doit se faire entendre à ce sujet, et je suis convaincu que la SFM sera le fer de lance de cet effort.

Nous devons également investir dans nos services d'intégration pour les nouveaux arrivants afin de leur permettre de bien s'intégrer dans leurs communautés, de sorte que la langue française fasse partie intégrante de leur parcours au Canada et les aide à réaliser leurs aspirations.

Depuis le début de mon mandat en 2018, la surveillance des programmes et des initiatives financés par le *Plan d'action pour les langues officielles* – le PALO – est une priorité.

Je me réjouis donc du financement supplémentaire d'un milliard de dollars, annoncé au printemps dernier, pour les activités et les initiatives du PALO 2023-2028.

De plus, certaines de mes recommandations pour le PALO ont été prises en compte par le gouvernement fédéral, notamment des mesures visant l'immigration francophone. J'en suis d'ailleurs très fier!

Cependant, le gouvernement fédéral doit s'assurer d'accorder les sommes prévues de manière efficace et efficiente.

Nos communautés francophones, comme celles ici au Manitoba, dépendent de ces fonds pour préserver et renforcer leur vitalité.

Je tiens à souligner les contributions essentielles de la SFM et des organismes de la francophonie manitobaine à la réalisation des grands projets de la dernière année.

Vous répondez toujours présent quand votre aide est sollicitée ou quand votre rétroaction est utile. Ce fut le cas récemment dans le cadre du suivi du PALO et lors de nos rencontres sur les répercussions de la nouvelle *Loi*.

Il me tarde à collaborer de nouveau avec la SFM. Ensemble, nous avançons, pas à pas, pour assurer la vitalité et la pérennité de nos communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Je vous souhaite une assemblée générale annuelle 2023 couronnée de succès.

Merci.

Maître Laurencelle remercie le Commissaire pour ses bonnes paroles.

Il invite Liane Roy, présidente de la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada, à se joindre à nous par vidéo.

Bonjour, chers amis de la francophonie du Manitoba,

Je tiens à remercier sincèrement la SFM de m'accorder ces quelques instants durant votre rencontre annuelle. J'aimerais souligner que je vous adresse la parole à partir de Moncton, au Nouveau-Brunswick, qui fait partie des territoires non-cédés du peuple Mi'kmaq.

J'en profite pour transmettre mes félicitations au chef du NPD, Wab Kinew, qui deviendra prochainement le premier ministre du Manitoba, le premier à être issu des Premières Nations. Il marque ainsi l'histoire du Canada et nous en sommes fiers.

Je tiens à souligner le travail de la SFM et de la francophonie manitobaine durant cette campagne électorale. Vous avez mis de l'avant les enjeux avec la détermination, la solidarité et le leadership qui ont toujours marqué votre communauté. Nous avons pu voir ces qualités en action, récemment, dans l'aboutissement du travail pour la modernisation de la Loi sur les langues officielles. Cette nouvelle loi est l'aboutissement de six ans de travail incessant pour non seulement réaffirmer la place du français dans le tissu social et politique canadien, mais aussi changer le paradigme des langues officielles au pays. Ensemble, nous avons réussi, et je vous remercie.

Nous sommes aussi heureux de pouvoir compter sur la collaboration de la communauté francophone du Manitoba au niveau de l'immigration francophone, la grande priorité sur laquelle FCFA consacre maintenant ses énergies. Cette collaboration compte et elle déplace des montagnes chaque jour au sein de nos communautés.

Vous savez comme moi que le travail pour mettre de l'avant notre langue n'est jamais terminé. Mais cette année, nous pouvons nous féliciter que nos efforts aient été couronnés de succès. Tirons-en l'énergie dont nous avons besoin pour continuer notre œuvre : bâtir une francophonie qui fait communauté ensemble dans toute la richesse de sa diversité.

Je vous souhaite d'excellents échanges fructueux et enrichissants.

Maître Laurencelle remercie Liane Roy de s'être jointe à notre AGA.

Il invite, en personne, le député désigné de Saint-Boniface, Robert Loiselle.

Bonsoir,

J'ai écrit un discours, mais j'ai peur de me faire raccourcir donc je vais le laisser là. Me voici en présentiel, pas de pancarte électorale, et heureux d'être ici ce soir avec vous. Ça fait du bien être ici. J'aimerais prendre le temps de vous parler du fonds mon cœur. La communauté franco-manitobaine me tient énormément à cœur. Ça fait du bien entendre un Premier ministre du Manitoba nous adresser en français.

Quand le français est arrivé ici en 1738, le fait français avait déjà passé par le Lac la Pluie et mes ancêtres avaient rencontré les ancêtres à Wab Kinew. Ils parlent encore du fait français dans leur histoire orale. Nous étions alliés il y a 300 ans et nous sommes encore. Quand je vous regarde ce soir, quand je vois la diversité franco-manitobaine, quand je vois maintenant comment nous travaillons ensemble, je suis fier. Fier d'être métis, fier d'être francophone, fier d'être ici en famille, parce que maintenant c'est le temps de bâtir. C'est le temps de rêver grand.

Si vous voulez vraiment savoir ce qu'il y a dans mon discours, c'est simple, allez lire La Liberté. Qui reçoit La Liberté à la maison? C'est un outil important dans notre francophonie. Et dans la photo, il y a deux choses que j'aimerais partager avec vous.

Il y a un an quand Wab est venu à Saint-Boniface quand je suis devenu le candidat officiel du NPD à Saint-Boniface, Wab nous a fait deux promesses. Il nous a dit, dorénavant, quand nous communiquons avec la francophonie et quand nous transigeons avec la francophonie, nous le faisons en français. La deuxième chose que Wab nous a dit, la prochaine fois qu'il vient à Saint-Boniface, il nous a promis d'avoir de l'affichage en français. Mais la vraie surprise est que

pendant toute l'élection, Wab se présentait toujours en disant *How do you do ? I am Wab Kinew* et quand il arrive à Saint-Boniface, il a dit *Bonjour, Comment allez-vous ? Mon nom est Wab Kinew*. Il est quelqu'un d'incroyable. Il est un allié de force, il comprend la culture, la langue, le patrimoine. Nous avons un allié ici qui va être là pour nous, j'espère non seulement pour 4 ans, mais peut-être au-delà de ça, et vous savez qu'avec moi vous avez aussi quelqu'un sur lequel vous pouvez compter.

Vous savez, cette élection, je la dédie à ma mère Lucienne. Je la dédie à cette génération qui est venue devant nous, avant nous, qui a fondé de leur propre main tout ce que nous prenons pour acquis maintenant. Ma génération a été capable de s'épanouir parce qu'il y a des gens qui sont allés à la cour suprême, il y avait des Léo Robert, des Georges Forest, des Laurette Beaudry-Ferland, des Lucienne Loiselle et maintenant je pense à mes enfants. Je pense à vos enfants, nos enfants dans nos écoles francophones, dans nos écoles d'immersions. Je pense à notre francophonie et à quoi ça ressemble.

Alors, encore une fois, c'est le temps de rêver grand. Nous sommes un peuple de bâtisseur. Ensemble nous sommes plus forts. C'est le temps de bâtir.

Merci !

Maître Laurencelle remercie Robert Loiselle. Nous avons hâte de continuer à travailler avec vous.

Il souligne la présence d'autres invités spéciaux dans la salle et aussi qui se joignent par YouTube.

Angela Cassie remercie premièrement le Député désigné de Saint-Boniface d'être avec nous une personne. Les vidéos sont bien, mais c'est toujours bien de voir les personnes en présentiel.

Dans tous ces discours, que nous avons entendus, ces personnes sont des champions et championnes qui travaillent non seulement dans notre communauté, mais à l'échelle nationale avec des impacts à l'internationale. De voir la Sénatrice Gagné qui est maintenant présidente du Sénat, ça me fait vraiment chaud au cœur et elle est une source d'inspiration de voir ce cheminement. Merci à la Sénatrice pour les efforts pour faire avancer la loi. Quand nous avons des champions élus et de championnes élues dans des places de pouvoir que nous pouvons vraiment passer à l'action. L'adoption sera maintenant un pas important à venir.

J'aimerais reconnaître le travail et les efforts du ministre Vandal et l'investissement du gouvernement fédéral dans la SFM et dans nos organismes communautaires. Nous sommes dans un temps de coupures fédérales, mais c'est important d'avoir un champion au fédéral qui comprend les besoins communautaires qui peut continuer à lutter pour nous et nous sommes très reconnaissants.

Ça fait du bien d'entendre le Premier ministre délégué du Manitoba nous parler en français. Ce n'est pas juste le fait qu'il parle en français, c'est qu'il a une compréhension de nos aspirations et de nos besoins et nous avons très hâte de continuer à travailler avec la Province pour passer vers l'action. Nous connaissons très bien les besoins en services en soin de santé. Nous avons vu pendant la pandémie les lacunes importantes dans les services en français. Nous avons hâte de passer aux solutions et aux investissements.

Merci aussi à Raymond Théberge qui comprend extrêmement bien l'importance de cette Loi et qui jouera un rôle important pour assurer que cette Loi soit respectée. Merci encore une fois pour un champion à l'échelle nationale.

Liane Roy, une femme pleine d'énergie et d'inspiration, présidente de la FCFA qui joue un rôle rassembleur extrêmement important. Elle est une femme de cœur, une femme qui vit aussi en situation minoritaire, alors nous sommes très reconnaissants du leadership de la FCFA.

J'aimerais aussi reconnaître la ministre sortante Rochelle Squires dans son rôle comme ministre responsable des Affaires francophones elle a fait des efforts pour nous appuyer, pour apprendre le français et elle était vraiment une championne pour nous à l'échelle provinciale.

J'ai confiance que nous sommes bien partis avec le nouveau gouvernement et que nous allons continuer avec Robert Loiselle et vos collègues à l'échelle provinciale pour avancer encore avec plus d'enthousiasme et de résultats concrets et d'investissement.

RAPPORT ET DISCOURS DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Elle présente ensuite son rapport :

Chères et chers membres de la communauté francophone manitobaine,

C'est avec fierté que je vous présente le rapport annuel de la Société de la francophonie manitobaine (SFM) pour l'exercice 2022-2023. Cette année a été marquée par de nombreuses réalisations et activités importantes qui ont contribué à la promotion des intérêts et des droits de notre communauté. Nous sommes cependant conscients que plusieurs défis persistent et sommes engagés à les adresser avec nos partenaires.

Nous avons préparé, en plus de notre rapport d'activité traditionnelle, une vidéo qui fait état de nos activités et de nos réalisations en 2022-2023 et je vous invite à les consulter sur notre site Web.

Je souhaite maintenant mettre l'accent sur certains des enjeux prioritaires. Tout d'abord, nous avons effectué, comme prévu, l'évaluation des recommandations adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire de 2017. À la lumière des constats du rapport qui vous a été présenté, le CA propose de réviser la structure de gouvernance vers un CA avec moins d'administratrices et d'administrateurs, sans pour autant écarter les motifs de la refonte. Ce sujet va faire l'objet d'une proposition à l'assemblée un peu plus tard.

De plus, 2022-2023 marquait la dernière année de notre plan stratégique organisationnel ainsi que du plan d'action communautaire. Ceux-ci ont permis de mettre en œuvre des projets importants pour notre communauté, toujours vers l'atteinte collective des résultats identifiés dans notre plan stratégique communautaire (PSC). Il appartiendra au prochain conseil d'administration et aux partenaires d'évaluer et de renouveler ces plans. Ensemble, je suis certaine que la francophonie est entre de bonnes mains.

Par ailleurs, la SFM était grandement engagée vers l'adoption en 2023 d'un nouveau plan d'action sur les langues officielles ainsi que d'une nouvelle Loi sur les langues officielles. Ces gains permettront de renforcer notre francophonie et de faire avancer les droits linguistiques de notre communauté. Nous reconnaissons également que des inégalités persistent au sein de notre communauté et qu'il est nécessaire de travailler avec intentionnalité pour y remédier.

Les nouveaux gouvernements municipaux et maintenant l'élection d'un nouveau gouvernement provincial nous donnent l'occasion de collaborer avec de nouveaux partenaires gouvernementaux afin d'améliorer les services pour les francophones. Il est d'ailleurs important de mentionner une approche beaucoup plus collaborative de la part de la Ville de Winnipeg dans le dossier du Carré civique de Saint-Boniface et de l'adoption d'un plan de services et français.

Je souhaite remercier tous les partenaires et les membres de l'équipe qui ont contribué à ces réalisations, ainsi que toutes celles et tous ceux qui continuent de soutenir notre francophonie. Ensemble, nous pouvons faire progresser notre communauté et continuer à promouvoir notre langue et notre culture francophones au Manitoba et au-delà de nos frontières.

En parlant de partenaires, j'aimerais maintenant m'éloigner du rapport d'activité pour mettre en lumière certaines situations auquel font face certains organismes communautaires. Je tiens à réaffirmer l'appui de la SFM et de la francophonie envers ces organismes qui participent à la vitalité de la francophonie manitobaine. *Notre appui se fait cependant dans le plein respect de ces groupes indépendants et en collaboration avec ceux-ci. Une des valeurs qui guide tout le travail de la SFM est la coopération, la concertation et la collaboration. Dans cet esprit la SFM n'intervient pas unilatéralement sur des questions qui relèvent directement d'un organisme et de ses membres.*

[1] D'abord, le Festival du Voyageur vient de tenir son assemblée annuelle. Après l'effondrement d'une partie de la passerelle du Fort Gibraltar, qui a blessé des enfants qui visitaient avec leur classe, le Festival va démolir la palissade pour assurer la santé et la sécurité de ses visiteurs et de son personnel.

La SFM est investie dans l'avenir du Festival du Voyageur, et, en fonction de leur demande, appui le Festival dans ses démarches en vue de démolir pour reconstruire en mieux ses installations. À court terme, nous tentons d'appuyer le Festival lors de ses efforts pour identifier de nouvelles sources de financement pour répondre à ses défis en infrastructure.

Nous vous invitons également toutes et tous d'être de la partie à l'édition 2024 du Festival du 16 au 25 février.

[2] Ensuite, le CCFM, depuis plusieurs décennies souffre d'un financement inadéquat pour remplir son double mandat. Bien plus qu'une infrastructure physique, la programmation du CCFM doit promouvoir et d'amplifier la vitalité artistique et culturelle de notre francophonie.

Dans le contexte actuel de ses contributions annuelles, le CCFM n'est pas en mesure d'être à la hauteur de ses ambitions. La situation est criante, car face au gel de financement, le CCFM obtient en terme réel une diminution année après année en raison de l'inflation. Une tendance qui s'est aggravée dans les dernières années.

À la suite de nombreuses rencontres et discussions avec le CCFM qui nous ont exposé leurs difficultés opérationnelles. L'appui de la SFM s'est manifesté à travers de nombreuses rencontres avec des partenaires gouvernementaux. La SFM a notamment fait valoir cet enjeu lors des élections provinciales.

Le nouveau gouvernement s'est engagé à ce que le CCFM « reçoive un bon financement stable. » Nous allons continuer de travailler avec le CCFM et le gouvernement du Manitoba pour que cela devienne une réalité.

Entre-temps, on vous invite à consulter la programmation du CCFM qui est tout aussi grande que diversifiée. Et, peu importe où que vous soyez dans la province, appuyez nos créateurs et créatrices francophones dans leur expression artistique.

[3] Enfin – sans commenter de quelque manière que ce soit les affaires portées qui pourraient être devant les tribunaux et ce qui aurait été reporté dans les médias – la SFM tient à souligner notre profond intérêt pour la pérennité de notre radio communautaire.

La santé d'Envol 91 FM est une priorité pour notre communauté. À ce titre, la SFM est engagée à appuyer là où il sera approprié et nécessaire. Nous avons entamé, dans un premier temps, des discussions avec nos partenaires gouvernementaux et nous nous engageons à poursuivre ses discussions et suivre de près les dossiers d'Envol 91.

La radio communautaire est une infrastructure sociale et culturelle qui se doit d'être protégée. Vous n'avez qu'à écouter l'équipe de bénévoles qui remplissent ses ondes, et ce depuis la création de notre radio, pour y reconnaître son importance.

Nous avons pleinement confiance, y compris lors de périodes plus difficiles, dans la capacité de nos partenaires communautaires. La gestion de ces organismes leur revient et non à la SFM. Notre soutien et notre appui ont cependant des limites prescrites par la loi et conformément à la bonne gouvernance.

Pour conclure, comme pour ses trois organismes, la SFM s'engage, dans un esprit de coopération, de concertation et de collaboration, à venir appuyer les démarches de nos partenaires.

Bien qu'il puisse sembler difficile de contacter la SFM, sachez que nous sommes toujours à l'écoute - pas seulement lors de l'AGA. Il ne faut pas hésiter à communiquer avec nous.

Sur ce, j'aimerais ouvrir une période de question ou de commentaires avant que mon rapport soit reçu à titre d'information.

Angela Cassie, appuyée de Jonas Desrosiers, propose que le rapport de la présidente du conseil d'administration de la SFM soit reçu pour information.

ADOPTÉE.-

Maître Laurencelle demande s'il y a des questions à la suite du rapport de la présidente. N'ayant reçu aucune question, il passe au prochain point à l'ordre du jour.

PRÉSENTATION DE PRA – ÉVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DES PROPOSITIONS ADOPTÉES EN 2017 ET DE LA STRUCTURE DE GOUVERNANCE

Alain Laurencelle invite Brigitte Bouchard de PRA de s'adresser à l'assemblée par vidéo.

Maître Laurencelle demande s'il y a des questions ou commentaires à la suite du rapport de Brigitte Bouchard. N'ayant reçu aucune question, il invite Derrek Bentley de présenter la proposition sur la révision du Règlement administratif et la gouvernance de la SFM. Derrek Bentley, vice-président de la SFM présente la proposition suivante :

- **Attendu qu'**une proposition du comité de refonte a été adoptée à l'assemblée générale extraordinaire de la SFM en 2017 pour évaluer après 5 ans la mise en œuvre des propositions adoptées lors de cette AGE, y compris un nouveau règlement administratif ;
- **Attendu que** la SFM a mandaté une firme indépendante, PRA, pour mener cette évaluation.
- **Attendu que** le rapport d'évaluation recommande, notamment, la réduction de la taille du CA.

Derrek Bentley, appuyé de Laurent Poliquin, propose que l'assemblée mandate le conseil d'administration 2023-2024 de réviser le Règlement et la gouvernance de la SFM notamment pour :

- *Modifier la composition du CA et réduire sa taille tout en se souciant de sa représentativité et de sa diversité ;*
- *Trouver un modèle pour répondre aux objectifs de la refonte concernant une meilleure consultation ou participation des secteurs, des clientèles et des institutions ;*
- *Mieux définir les objectifs et les publics visés par le Forum de la francophonie manitobaine.*

ADOPTÉE.-

ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2022-2023 ET NOMINATION DES AUDITEURS POUR 2023-2024

Société de la francophonie manitobaine

Johan Maccès, associé de BDO, présente son rapport et indique que la version complète des états financiers consolidés audités est disponible sur le site web de la SFM.

Il précise que BDO a eu l'occasion de rencontrer le comité de finances à deux reprises à la fois lors de la rencontre de planification pour établir les différentes étapes de procédures et également la rencontre finale pour pouvoir revoir les résultats finaux et les résultats que je viens de vous présenter.

Richard Fréchette, appuyé de René Piché, propose l'adoption des états financiers 2022-2023 de la SFM.

ADOPTÉE.-

Nomination des auditeurs pour 2023-2024

Richard Fréchette, appuyé de Maurice Therrien, propose que les auditeurs pour l'année financière 2023-2024 soient BDO Canada pour la Société de la francophonie manitobaine.

ADOPTÉE.-

ÉLECTIONS

Maître Laurencelle explique le déroulement du vote.

J'aimerais rapidement vous expliquer le déroulement du vote, nous allons aussi lancer l'envoi des bulletins de vote électronique très prochainement. L'élection ce soir sera pour le poste de présidence, les deux candidats auront la chance de faire un discours de 90 secondes prochainement. Les scrutateurs vont ramasser les bulletins de vote en papier et superviser la tabulation des votes électroniques avec ElectionBuddy. Pour ceux qui utilisent un bulletin de vote en ligne, n'oubliez pas de confirmer votre vote après avoir sélectionné la candidate ou le candidat dans un premier temps. Pour ceux qui utilisent un bulletin papier, assurez-vous que vous remettez votre bulletin de vote directement aux scrutateurs.trices.

Il demande la nomination de 3 scrutateurs/trices pour l'élection. Les scrutateurs/trices vont ramasser les bulletins de vote en papier et superviser la tabulation des votes électroniques avec ElectionBuddy.

Jonas Desrosiers, appuyé de Marc Beaudry, propose que Jennifer Maczuga, Kenza Zaoui et Komi Kuessan soient nommés comme scrutatrices et scrutateurs de ces élections.

ADOPTÉE.-

Maître Laurencelle invite Angela Cassie et ensuite Gilles Pelletier à se présenter en tant que candidats au poste de présidence.

Il invite ensuite Suzanne Chrispin à se présenter en tant que nouvelle administratrice élue sans concurrence.

Il présente le nouveau conseil d'administration de la SFM :

À confirmer, présidence
Derrek Bentley, vice-président
Jonas Desrosiers, administrateur

Il confirme les membres nommés par les trois membres institutionnels et les six membres institutionnels de clientèle spécifique ainsi que les huit membres organisationnels sectoriels élus lors du Forum de la francophonie :

Trois membres institutionnels :

Réseau Compassion Network	Stéphane Dorge
Commission scolaire franco-manitobaine	Bernard Lesage
Université de Saint-Boniface	Alexandre Brassard

Six* membres organisationnels de clientèles spécifiques :

Les aînés	Nicholas Douklias
Les femmes	Lisa Caillier
Les francophiles	Christopher Afatsawo
Les jeunes	Lyka Capulong
Les Métis	Geneviève Clément
La petite enfance	Leanne Sookhoo
Les nouveaux-arrivants	Gilbert Weeh

Huit membres organisationnels sectoriels :

Culture	Alphonse Lawson
Économie et finances	Serge Balcaen
Éducation	Monique Guénette
Juridique	Ruphine Djuissi
Milieu rural et municipalités	Armand Poirier
Patrimoine	Philippe Mailhot
Santé et services sociaux	Nicole Cazemayor
Sports	Georgette Dupuis

Maître Laurencelle indique qu'une fois le résultat de l'élection est connu, il demandera une proposition afin d'entériner la composition complète du nouveau CA de la SFM.

RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL (SURVOL DES DOSSIERS PRIORITAIRES)

Daniel Boucher présente son rapport :

Bonsoir à vous tous et merci encore pour votre présence ici en personne ou en ligne.

C'est toujours un privilège de m'adresser à nos membres pour présenter certaines de nos priorités de l'année en cours et pour les mois qui suivront. Ce n'est pas mon intention de répéter ce que vous pouvez lire dans notre rapport annuel ou dans nos bilans mensuels.

Une chose est cependant très claire quand nous faisons des rapports ; les activités se font par l'entremise de la collaboration, du dialogue et l'engagement de vous tous, nos partenaires et membres communautaires.

Lorsque qu'il est temps de poser un regard sur ce qu'on a pu accomplir ensemble, nous réalisons qu'une communauté qui partage la même vision et les mêmes objectifs est capable de tout, et ce, malgré ou grâce à nos différentes approches de temps à autre.

Notre communauté continue à se développer sur une base quotidienne, mais nous ne sommes pas à l'abri de défis et réalités qui mettent à l'épreuve nos collectivités partout au Manitoba.

Nous savons très bien que notre vitalité et notre dynamisme sont en croissance, car nous le vivons et le ressentons de façon individuelle et dans l'ensemble de notre francophonie.

Nous ne pouvons cependant pas ignorer les données de Statistique Canada, qui, au mois d'août, a publié les données linguistiques du recensement 2021, mettant en évidence l'érosion du poids démographique du français à travers le pays. Malheureusement, notre francophonie au Manitoba n'y fait pas exception.

Pour contrer cette tendance, plusieurs actions s'imposent dans l'ensemble de nos secteurs d'activités et c'est pourquoi la SFM insiste sur l'urgence d'actions concrètes de la part des gouvernements, des mesures que nous revendiquons depuis longtemps, afin de protéger et de promouvoir la langue française dans notre province et partout au pays. Nous ne baisons jamais les bras. Nous regardons un défi, nous y faisons face et nous passons à l'action.

C'est aussi dans cette optique que nous sommes en dialogue continu et actif avec les gouvernements fédéral, provincial et municipaux sur plusieurs priorités qui vise à contribuer à notre progression constante.

Le 16 juin dernier, le parlement canadien a adopté une nouvelle loi modernisée sur les langues officielles. Et comme mentionné par la Sénatrice Gagné, la Sanction royale a été accordée le 19 juin dernier. Je cite la présidente de la FCFA, Liane Roy, qui disait, « Aujourd'hui, le Canada a fait un grand pas en avant vers l'égalité réelle du français avec l'anglais. C'est un moment historique pour notre pays, après 6 ans de travail, on vient finalement de changer de paradigme en matière de langues officielles ».

Il reste cependant beaucoup de travail à faire pour ce qui est des règlements qui donneront vie à cette loi dans notre quotidien et nous serons très engagés avec nos collègues de partout au pays pour assurer le plein respect de nos droits.

Avec l'assermentation d'un nouveau gouvernement provincial au cours des prochaines semaines, la SFM et ses partenaires se mettront rapidement à l'œuvre pour tisser des liens avec les nouveaux élus du gouvernement et chez les partis d'opposition. Nous espérons que la SFM et nos organismes auront l'occasion de rencontrer de nouveaux élus dans un avenir rapproché et nous comptons aussi explorer la possibilité d'organiser une journée 'Équipe francophonie' au printemps 2024. Nous regroupons l'ensemble des organismes et nous allons en masse au Palais législatif pour rencontrer nos élus et pour faire valoir les priorités de la communauté et faire connaître notre communauté par l'entremise de vos organismes.

Félicitations à Robert Loïselle et merci pour votre engagement de travailler de près avec l'ensemble de la communauté et merci au Premier ministre élu, Wab Kinew pour votre leadership et vos paroles. C'est évident et visible que vous avez les priorités de notre communauté à cœur et pour nous c'est important.

Au cours de l'élection provinciale, la SFM et des partenaires de la communauté ont mis de l'avant 6 grandes priorités dont l'Éducation, la Santé, l'Immigration, Arts, culture, sport et tourisme, Affaires francophones et Services municipaux. Il y a bien sûr d'autres enjeux importants, mais nous comptons cibler la majorité de nos activités de sensibilisations, représentations et revendications sur nos 6 priorités qui représentent en grande partie notre quotidien. D'ailleurs, le gouvernement élu s'est déjà engagé sur la grande majorité des enjeux et nous travaillerons sur leurs mises en œuvre au cours du nouveau mandat du gouvernement Kinew. Je vous réfère à notre site web pour voir les détails entourant nos priorités électorales qui ont été développées par la SFM en collaboration avec nos partenaires de la communauté.

Du côté de la Ville de Winnipeg, un nouveau Maire et un nouveau conseil ont aussi été une occasion de réparer certaines fractures et de rétablir un réel dialogue. Encore une fois, le démarchage de la SFM a eu une influence sur les priorités du nouveau conseil. La résolution des conseillers Allard et Schreyer ont ultimement mené à l'adoption par le conseil d'une revue de son processus de planification quinquennale pour inclure une composante de consultation communautaire et d'étendre la prestation de services à l'échelle de la ville. Nous examinons également la possibilité de mettre en place un comité consultatif des services en français pour la Ville de Winnipeg. La SFM aura à poursuivre ses discussions avec Winnipeg pour améliorer l'offre de services municipaux en français.

Finalement, je dois dire un grand merci aux équipes de l'Accueil, du RIF MB, de la SFM au rural et de la SFM (qui comprends le service d'information 233-ALLÔ). J'ai le grand plaisir de travailler avec des collègues exceptionnels à tous les jours et je suis très reconnaissant pour leur amitié, leur loyauté et leur dévouement à la SFM et notre communauté. Vous faites une différence et c'est grandement apprécié par nous tous.

Merci aussi aux personnes qui travaillent dans notre communauté. J'ai le privilège de voir des choses qui se passent dans notre communauté. C'est un honneur pour moi de travailler avec des personnes que je vois ici dans la salle qui se donnent à tous les jours pour faire avancer notre communauté et je vous remercie du fond du cœur parce que c'est absolument exceptionnel ce qu'on fait ensemble. Je suis tellement fier de ma communauté. Je suis tellement fier de parler de ma communauté quand je voyage partout au Canada. Vous êtes des leaders dans bien de domaines et pour moi c'est toujours facile de pouvoir parler de vous et de vous lancer des compliments.

Je remercie également les membres de notre CA pour leur direction et leurs conseils. C'est très important qu'un CA soit en mesure de partager ses idées et nous donner vraiment les éléments qui sont importants pour eux. Je suis honoré de travailler avec ces 22 personnes.

Au nom du personnel et de la communauté, je dis aussi un grand merci à notre présidente, Angela, pour son appui continu et son leadership exceptionnel. Nous bénéficions tous du respect que nous avons pour elle, partout où elle passe.

Merci aussi à notre vice-président, Derrek Bentley d'avoir prêté main forte à mainte reprise pendant la dernière année.

Merci à nos nombreux partenaires et à nos bailleurs de fonds qui nous appuient et travaillent avec nous dans un esprit de respect et de collaboration.

Finalement, j'en profite pour souligner le départ de Monique Murphy qui, à la veille de ses 43 ans de service à la SFM, a tiré sa révérence au courant de l'été 2023. Ses talents et sa présence nous manquent beaucoup, mais nous lui souhaitons une retraite remplie de bonheur.

Merci à vous tous pour votre confiance, vos conseils et votre engagement inlassable à notre belle communauté.

PROPOSITIONS DE L'ASSEMBLÉE

Maître Laurencelle soulève que l'assemblée peut, par le vote d'au moins quatre-vingt-dix pour cent (90) % des membres en règle présents, décider de débattre d'une proposition, à l'exception d'une modification au présent règlement, même si elle ne respecte pas les exigences susmentionnées. Les propositions de l'assemblée doivent m'être remises en écrit (dans le fils de clavardage-chat) afin qu'il puisse les relire aux membres telles que rédigées et proposées.

Les Ami.e,s du Carré civique de Saint-Boniface

David Dandeneau, appuyée de Carole Freynet-Gagné, propose la suivante :

- Vu que la vente de l'Hôtel de Ville de Saint-Boniface et la caserne des pompiers à Manitoba Possible a échoué ;
- Vu que la Ville de Winnipeg considère que les édifices du carré sont excédentaires à ses besoins, et donc désire les vendre ;
- Vu que le comité d'urbanisme, biens et aménagement a demandé qu'un engagement public (consultation) soit entrepris au cours des 6 mois suivant la réunion (27 juin 2023) afin de déterminer si les deux propriétés listées doivent être vendues ou louées ;
- Vu que tous les édifices du carré civique ont reçu une désignation d'édifices historiques par la Ville de Winnipeg et donc ne peuvent pas être démolis;
- Vu l'importance historique et patrimoniale du carré civique à la francophonie manitobaine – « Notre patrimoine n'est pas à vendre » ;

Il est proposé que la SFM communique avec le Maire et le Conseil de la Ville de Winnipeg, au nom de la francophonie manitobaine, afin d'affirmer l'importance de protéger le carré civique, un bien de la communauté. À cette fin, nous privilégions ainsi fortement que la Ville conclut un accord de location de cette propriété avec des partenaires communautaires.

La SFM participe au développement d'un modèle de gestion approprié qui assurera, à long terme, la pérennité et la pertinence du carré civique pour les citoyens et les citoyennes de Winnipeg.

La proposition fut appuyée par plus de 10 membres en règle de la SFM conformément au Règlement administratif.

ADOPTÉE.-

Envol 91

Jacqueline Blay, appuyée de Pauline Charrière, propose la suivante :

Étant donné les derniers événements juridiques et administratifs qui affectent la radio communautaire, Envol 91 et pour répondre à un besoin de stabilité pour les employés, ainsi que les auditeurs.trices de la radio et ses membres, de même que ses commanditaires et bailleurs de fonds ;

Il est proposé que la direction de la SFM s'engage à mettre sur pied, dans un délai de 10 jours ouvrables, un comité d'urgence composé de 5 membres (de la SFM et d'Envol 91 FM) pour :

1. Assurer une stabilité à la radio communautaire Envol 91, jusqu'à ce qu'un conseil d'administration en règle soit élu ;
2. Convoquer, selon les règlements, une assemblée générale extraordinaire de la radio communautaire Envol 91 pour procéder à l'élection de membres du conseil d'administration de cet organisme et combler les postes vacants.

Maître Laurencelle soulève que selon notre Règlement que puisque cette proposition n'a pas été remise par écrit à l'avance selon le délai, la seule façon que cette proposition peut être traitée à cette assemblée est par le vote de 90 % des membres présents en personne ou en ligne soient d'accord de débattre cette proposition.

Si ce vote ne passe pas, ceci ne veut pas dire qu'il n'y aura aucune action. La SFM pourrait communiquer avec les personnes d'Envol 91 et continuer les délibérations et continuer les discussions pour pouvoir leur venir en appui et en aide. Cette proposition peut aussi être envoyée au conseil d'administration de la SFM qui pourrait voir ce qu'il peut faire selon leur mandat et leur pouvoir.

La SFM a reçu certains avis concernant la recevabilité d'une telle proposition puisqu'elle est quand même très prescriptive et c'est essentiellement une délégation des pouvoirs d'un conseil d'administration proprement élu pour ensuite essayer de la supplanter par le conseil d'administration de la SFM qui prendrait la décision ou qui dirait au conseil d'administration d'Envol 91 quoi faire. Alors il y a quand même une question assez sensible et une question assez réelle au niveau de la recevabilité de la proposition, mais à toute fin pratique ça revient à l'assemblée à décider si vous voulez recevoir la proposition ensuite si vous voulez discuter et ensuite voter.

Point de clarification par Bernard Lesage

Pour clarifier, il y a deux voix :

1. Demander s'il y a 90 % des membres qui voudraient débattre de cette proposition et
2. La référer au CA de la SFM

Maitre Laurencelle que si elle n'est pas acceptée à 90 % un autre vote aura lieu afin d'avoir une proposition pour la référer au CA de la SFM. Il faudrait passer au vote et ensuite décider la prochaine étape.

Blandine Tona (intelligible dans l'enregistrement) - Maître Laurencelle clarifie certains éléments.

Maurice Therrien (intelligible dans l'enregistrement) – Maître Laurencelle clarifie - une fois que le vote est pris et s'il y est décidé que s'il n'a pas 90% pour pouvoir continuer avec la discussion, la suggestion est que la discussion soit terminée et que c'est sous-entendu que ça sera référé au CA de la SFM qui décidera ensuite comment il peut appuyer Envol.

Pauline Charrière veut clarifier que ça semble être mal interprété ce que la proposition dit. C'est sur ce qu'elle voulait se prononcer.

Alphonse Lawson – avant de voter sur une proposition, il faut avoir le contexte. Nous n'avons pas les éléments nécessaires qui nous éclairent sur l'ensemble de la question. Donc comment pouvons-nous voter si nous n'avons pas les attendus et ne comprenons pas la situation. Si les membres d'Envol ne se rencontrent pas eux-mêmes pour en discuter comment pouvons-nous être amenés à voter sur quelque chose que nous ne comprenons pas. Si l'auditrice de la proposition peut nous éclairer sur le contexte, nous avons lu beaucoup de choses dans la

presse, nous savons qu'il y a une situation auprès du tribal, c'est beaucoup d'éléments que nous ne maîtrisons pas pour voter sur une proposition. Nous avons entendu de la présidence de la SFM nous dire que la SFM travaille avec les organismes en difficulté. Donc il croit qu'à ce point-ci, il faut laisser la main au CA de pouvoir travailler sur ce dossier au lieu d'aller vers le vote qui porterait des préjudices.

Maître Laurencelle clarifie – vous devez comprendre l'essentiel ou la raison d'être du Règlement. Les personnes pourraient apporter à la dernière minute toute sorte de propositions sans contexte, sans discussion au préalable sans consultation et collaboration de la SFM et vous seriez pris à discuter de toutes sortes de choses. Ceci est une question qui est débattue depuis longtemps dans les journaux. Donc la question qui se pose est, est-ce que cette proposition est recevable oui ou non.

Point d'ordre et demande de vote. Jacqueline Blay demande de préciser et Raymond Hébert demande de ne pas déclarer les résultats du vote jusqu'à ce que les membres puissent avoir voté en ligne.

Donc, à ce point-ci, nous allons procéder avec le vote à la suite de la proposition de Jacqueline Blay.

Maitre Laurencelle demande à l'assemblée si elle est d'accord de pouvoir recevoir cette proposition pour discussion. Il demande aux scrutateurs de compter les mains levées.

Personnes qui peuvent voter dans la salle – 159 membres
Personnes qui peuvent voter en ligne – 17 membres

Total 176
Votes pour en ligne – 3
Votes pour dans la salle – 21

Total de 24 = 13,6 des voix

Par suite du vote, qui est moins que 90 %, la proposition n'est pas recevable. Ceci n'empêche pas qu'il y ait quand même une réflexion, une collaboration ou un appui par la SFM.

RÉSULTAT DE L'ÉLECTION

Maître Laurencelle annonce que Angela Cassie est élue comme présidente au conseil d'administration de la SFM et il remercie Gilles Pelletier d'avoir soumis sa candidature et pour son engagement.

Derrek Bentley, appuyée de Monique Guénette, propose que l'on entérine la composition du conseil d'administration de la Société de la francophonie manitobaine de l'année 2023-2024.

ADOPTÉE .-

Sylvie Schmit, appuyée de Chloé Freynet-Gagné, propose que les bulletins de vote soient détruits.

ADOPTÉE .-

Avant le mot de clôture, maitre Laurencelle demande si quelqu'un a un commentaire à faire... Ex – quelqu'un veut annoncer un événement qui s'en vient. Nous permettons ceci tout en étant soucieux du temps et de l'énergie des participants.

Ginette Lavack commence en remerciant très sincèrement la SFM et plus particulièrement Daniel Boucher et Jean-Michel Beaudry qui ont appuyé le Centre culturel franco-manitobain dans la dernière année et demie de façon vraiment incroyable. Nous nous sommes sentis écoutés, soutenus et épaulés dans tous les défis que nous relevons ici comme agence mandataire de la couronne alors merci très sincèrement pour tout votre appui.

Festival annuel estival pour regrouper la francophonie

Ginette Lavack, appuyée de Matthieu Allard, propose la suivante :

- Attendu que la SFM représente la francophonie au niveau provincial ;
- Attendu que la SFM fut demandée, de rassembler l'ensemble de la francophonie selon la proposition 12 adoptée à l'assemblée générale extraordinaire de la SFM en 2017 et que la pandémie n'a pas permis de faire un rassemblement en présentiel ;
- Attendu que la SFM a reçu le mandat, mais n'a pas la capacité ni la structure pour organiser un événement d'envergure ;
- Attendu que le CCFM est la maison de culture et produit des activités culturelles et artistiques francophones et qu'il a fait preuve de sa capacité à une programmation diverse et inclusive qui rejoint tous les secteurs d'âge et a un mandat provincial ;
- Attendu que le CCFM comme agence mandataire de la couronne n'a pas accès à certains programmes de financement ;
- Attendu qu'une grande célébration estivale annuelle basée sur la culture francophone en toute sa diversité répond aux axes du Plan stratégique communautaire mené par la SFM soit ceux de vitalité et pérennité, diversité et inclusion et fierté, célébration et participation ;
- Attendu que la Stratégie touristique francophone du Manitoba lancée par la province en 2022 identifie Saint-Boniface comme point de découverte de notre francophonie provinciale afin d'ensuite encourager les gens d'explorer les autres régions francophones de la province et que cette même stratégie inclut la création d'un événement d'envergure estival comme piste désirée pour faire rayonner davantage cette culture francophone.

Il est proposé que la SFM collabore avec le CCFM afin que l'événement qui porte à cette date le nom Saint-Boniface célèbre qui existe depuis 2018 et qui est géré par le CCFM devienne le rassemblement annuel pour l'ensemble de la communauté francophone manitobaine et tous les résidents en plus des visiteurs d'ailleurs pour faire rayonner la diversité des cultures internationales qui façonnent la francophonie et développent la culture et le tourisme pour notre riche communauté et que la SFM assure l'appui financier d'une célébration annuelle par le biais de son pouvoir politique et de sa représentativité de la francophonie provinciale.

Maître Laurencelle nous rappelle les exigences que l'assemblée peut, par le vote d'au moins quatre-vingt-dix pour cent (90) % des membres en règle présents, décider de débattre d'une proposition.

Il est demandé si l'assemblée veut discuter de cette proposition ce soir par une levée des bulletins de vote ainsi que par le vote en ligne. Nous demandons aux scrutateurs de faire le compte des votes sur 177 personnes.

En ligne 7 votes pour

En présence 56 votes pour

Nous nous rendons compte qu'il y a peut-être un différent nombre de personnes qui sont présentes dans la salle donc la seule façon de vérifier à ce point-ci serait de compter le nombre

de personnes présentes dans la salle, car des personnes auraient quitté pendant l'assemblée et nous ne pouvons pas le savoir.

À la suite d'une vérification du Règlement administratif, ce sont les membres en règle qui sont présents qui ont le droit de vote aux assemblées générales que ce soit en personnes ou en ligne. Donc si la question qui a été posée est combien de membres en règle sont ici présents et en ligne qui peuvent voter, nous devons à ce moment-ci faire le compte. Maître Laurencelle demande à toutes les personnes qui ont un papier bleu et de compter le nombre à chaque table et ensuite nous demanderons aux scrutateurs de faire le compte afin de savoir combien de personnes sont présentes et nous devons avoir 90% pour.

Ginette Lavack revient au micro. L'important pour le CCFM était d'apporter le point pour un peu sensibiliser la communauté à cette initiative donc, elle retire la proposition pour simplifier la tâche ce soir sachant que nous aimerions tout de même discuter avec la SFM et voir de quelle façon nous pouvons collaborer sur ce projet important.

Ginette Lavack - En tant que mandataire de la couronne, le CCFM n'est pas requis de tenir une assemblée générale annuelle cependant le CCFM est mandaté de travailler pour vous et nous sommes là pour la communauté et nous croyons que c'est important de partager avec vous ce qui se passe ici et ce que nous faisons. Depuis l'an dernier, nous organisons un genre d'événement qui est un rapport à la communauté. Cet événement sera le 25 octobre dans la salle Antoine Gaborieau et nous vous invitons de vous joindre à nous.

Jonas Desrosiers – Cette semaine il y a eu les Western Canadian Music Awards et nous avons trois membres du 100 Nons qui ont remporté des prix alors les franco-manitobains n'ont pas seulement remporté le Prix Album francophone de l'année, mais aussi album R&B contre les anglophones et album Pop donc il serait bien de féliciter Sala, Jérémie & the Delicious Hounds et Begonia pour leur beau travail.

Jonas Desrosiers invite les membres d'Envol 91 de suivre les bons chemins et de peut-être apporter une pétition au conseil d'administration d'Envol pour appeler une AGE, car ceci serait la meilleure route pour être capable de traiter la question qui a été soulevée.

Denis Clément – Il offre un souhait à la SFM pour l'année prochaine – que nous ayons une loi 5 renforcée qui respecte les francophones du Manitoba, car ça c'est une loi qui contient des règlements qui appuie la francophonie et qui a des mesures incitatives pour que le français devienne d'usage au niveau provincial comme les anglophones du Québec ont au Québec. C'est tout ce que je veux pour les anglophones.

MOT DE CLÔTURE

Angela Cassie débute avec quelques mots de reconnaissance et souligne le départ des administratrices et administrateurs et les remercie pour leur temps et leur travail : Janelle Lapointe, Émilie Morier-Roy, Richard Fréchette et Gilles Pelletier. Merci beaucoup !

Elle tient aussi à remercier et reconnaître les membres du comité exécutif et de conseil d'administration et en particulier Derrek Bentley, notre vice-président. C'est un plaisir travailler avec toi et merci pour ton appui, ton dévouement et ta collaboration. Ton dévouement et ton énergie sont beaucoup appréciés.

Elle remercie également Daniel Boucher. Nous sommes vraiment chanceux, car nous pouvons parler de toi. Non seulement au niveau provincial, mais aussi au national, Daniel est respecté et le travail qui se fait ici au Manitoba par la SFM est stratégique, collaboratif et innovatrice et c'est

en raison du leadership à Daniel et tout est fait avec en humilité. Alors merci beaucoup pour tout et merci de nous rendre la tâche très facile.

Merci également à l'équipe de la SFM et de l'Accueil francophone qui travaille extrêmement fort. Nous sommes très reconnaissants de tous vos efforts.

Elle remercie maître Alain Laurencelle qui a réussi à maintenir l'AGA en ordre avec beaucoup de rigueur et nous sommes reconnaissants de ses efforts.

Elle remercie aussi les membres pour la confiance que nous lui accordons et elle est très fière d'être ici comme notre présidente et elle est très prête à continuer de travailler avec nous cette année. Merci pour votre confiance, votre dévouement et continuons à travailler ensemble. Nous avons des défis et de grandes questions à nous poser, mais c'est en travaillant ensemble que nous allons être capables de continuer de vivre et de jouir de la vie en français.

Angela Cassie remercie également la communauté pour leur confiance et leur participation à l'AGA.

La levée de la séance est proposée par Derrek Bentley à 20 h 48.